



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un contrôle technique pour les travaux de
remplacement des installations de chauffage et ventilation
à l'auditorium du Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 9 mai 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : SARL ANCO ATLANTIQUE – 5 rue Maryse Bastié à ANGLET (64600)
 - **Objet du marché** : réalisation d'un contrôle technique pour les travaux de remplacement des installations de chauffage et ventilation de l'auditorium au Centre de séminaires du golf de Moliets
 - **Montant** : 2 900,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **15 MAI 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON